

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la justice

Arrêté du 11 SEP. 2020

**portant nomination d'un fonctionnaire en qualité de régisseur d'avances et de recettes par intérim auprès de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse Tarn-Aveyron**

**NOR : JUSF2024399A**

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu le décret n° 2019-798 du 26 juillet 2019 relatif aux régies de recettes et d'avances des organismes publics ;

Vu l'arrêté du 31 juillet 2003 autorisant le garde des sceaux, ministre de la justice, à créer des régies d'avances et de recettes auprès des services déconcentrés de la direction de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu l'arrêté du 30 décembre 2008 portant nomination de fonctionnaires auprès des services déconcentrés de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu l'arrêté du 19 août 2011 portant modification de l'arrêté du 10 décembre 2003 portant institution de régies d'avances et de recettes auprès des services déconcentrés de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Considérant le courrier du 4 septembre 2020 du directeur territorial de la protection judiciaire de la jeunesse Tarn-Aveyron, demandant la nomination de M<sup>me</sup> Agnès JORE en tant que régisseur d'avances et de recettes par intérim auprès de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse Tarn-Aveyron,

**Arrête :**

**Article 1<sup>er</sup>**

M<sup>me</sup> Agnès JORE, adjointe administrative, est nommée régisseur d'avances et de recettes par intérim auprès de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse Tarn-Aveyron, à compter du 3 octobre 2020. L'intérim ne pourra pas excéder 6 mois.

**Article 2**

Compte tenu du montant de l'avance fixé à 4 500 euros et du montant des recettes mensuelles autorisées égales à 500 euros, le montant du cautionnement imposé à M<sup>me</sup> Agnès JORE est fixé à 760 euros.

### Article 3

La directrice de la protection judiciaire de la jeunesse et la directrice interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse Sud sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la justice.

Fait le 11/03/2020

**Pour le ministre,  
et par délégation,**



Le chef du bureau de la synthèse

**Nizar AZOUZ**